



AVIS

Approbation traités internationaux

Accord ente le Royaume de Belgique et la République de Colombie sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire, signé à Bogota le 25 août 2015

Accord entre le Royaume de Belgique, représenté par son gouvernement, et l'Etat d'Israël, représenté par son gouvernement, sur l'exercice à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Jérusalem le 11 novembre 2013

Accord entre le Royaume de Belgique et le Monténégro sur l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 9 juin 2010

7 juillet 2016

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	16 juin 2016
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	7 juillet 2016
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	7 juillet 2016

Préambule

Trois projets d'ordonnance portent assentiment à des accords de réciprocité avec respectivement la Colombie, Israël et le Monténégro quant à l'exercice d'activités à but lucratif par certains membres la famille du personnel diplomatique.

Ces accords s'inscrivent dans le cadre des privilèges et immunités et établissent les principes concernant l'autorisation d'exercer une activité rémunérée pour ces personnes, ainsi que les procédures, les privilèges et immunités en matière civile et administrative, l'immunité en matière pénale, les régimes fiscaux et de sécurité sociale, etc. Ces principes visent à ne pas appliquer les privilèges et immunités diplomatiques pour les aspects qui concernent spécifiquement l'activité à but lucratif de ces travailleurs.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant aux présents projets d'ordonnance.

*
* *